

/DE
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°86-412 du 1er Octobre 1986

Chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN,
Ministre Délégué auprès du Président de
de la République, Chargé de l'Intérieur,
de la Sécurité Publique et de l'Adminis-
tration Territoriale de l'intérim du
Camarade Frédéric AFFO, Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopération
pour compter du 27 Septembre 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DE
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU 1'Ordonnance n°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- WU 1e décret n°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

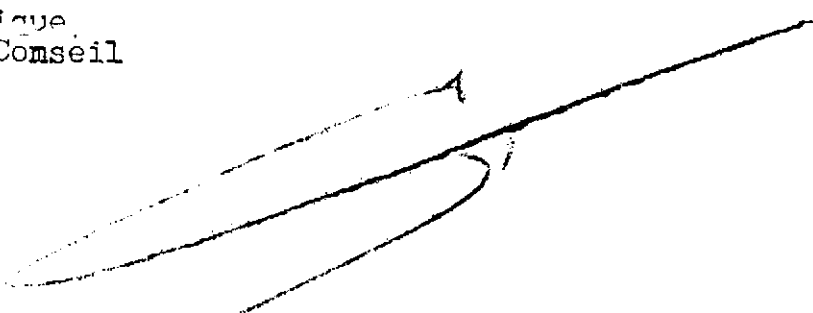
D E C R E T E :

Article 1er.-Pour compter du 27 Septembre 1986, le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, MINISTRE Délégué auprès du Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration
Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Frédéric
AFFO.

Article 2.- Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 1er Octobre 1986

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SECEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MAEC-MISPAT 6 AUTRES MINISTIERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc? 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-